

COMMUNE
DE
SUNDHOUSE



ARRETE MUNICIPAL N° 36/2024
réglementant le stationnement et la circulation
route de Saasenheim

Le Maire,

Vu les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-2 et L2542-2, L 2542-3, L2542-4 et L 2542-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 44 et R 225 ;

Considérant les travaux de réparation de la chaussée sise route de Saasenheim les 17 et 18 juin 2024 ;

Considérant que pour cette intervention, il est nécessaire de prescrire les mesures permettant l'exécution de ces travaux tout en assurant la circulation des véhicules et la sécurité des usagers

ARRETE :

ARTICLE 1 : La chaussée sera rétrécie et la circulation sera alternée par des feux tricolores ;

ARTICLE 2 : La signalisation de chantier sera mise en place par la société STRADA, 9 rue des Artisans 67920 SUNDHOUSE, responsable des travaux ;

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est valable du 17 au 18 juin 2024 inclus ;

ARTICLE 4 : M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie pour information.

Fait à Sundhouse, le 17 juin 2024

Le Maire
Mathieu KLOTZ

